

**PRÉFET DE VAUCLUSE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Modernisation de la régulation du canal maitre – Réalisation d'un ouvrage de délestage de secours vers le Grand Mourgon sur la commune du Thor (84) – Dossier d'autorisation environnementale**

Par arrêté du 25 octobre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 4 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclus.

Au terme de la procédure, la modernisation de la régulation du canal maitre et la réalisation d'un ouvrage de délestage de secours vers le Grand Mourgon sur la commune du Thor (84) ou un refus, pourront être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Jérôme SEGUIN, Directeur des ressources humaines en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/>. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr) ; Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné <http://www.vaucluse.gouv.fr/>

- sur support papier, en mairie du Thor (84), siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique, en mairie du Thor (84), aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de Vaucluse.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie du Thor - Cours Gambetta 84250 Le Thor, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

La commune concernée est : Le Thor

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ces observations à la mairie du Thor (siège de l'enquête) :

-mardi 4 décembre 2018 de 8h30 à 12h00 (Ouverture de l'enquête à 9h00),

-mercredi 19 décembre 2018 de 13h30 à 17h00 ;

-jeudi 3 janvier 2019 de 13h30 à 17h00 (Clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie du Thor (84) et sur internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/> à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le responsable du projet est Mr Barbanson , président de l'association syndicale constituée d'office du canal de l'Isle . Les informations seront communicables dès la publication de l'avis de l'arrêté d'ouverture de l'enquête .

-M. Pierre BARBANSO ou M. Pascal AUZIER – Tél : 04 90 38 00 69  
Mél : [infos@canal-isle.fr](mailto:infos@canal-isle.fr)